



Montréal, 22 mars 2014

Monsieur David Ullrich
Directeur exécutif
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Objet : Questions dans le cadre de la campagne électorale

Bonjour,

La présente fait suite à la lettre que vous nous avez fait parvenir dans le cadre de l'actuelle campagne électorale et concernant les enjeux qui touchent de près votre organisme.

Il nous fait plaisir de vous transmettre nos réponses à vos enjeux qui, nous l'espérons, seront à votre convenance.

1. Adaptation aux changements climatiques

Question 1.1) Advenant que votre parti forme le prochain gouvernement du Québec, quels investissements annuels, pour les quatre prochaines années, votre gouvernement serait-il prêt à accorder aux municipalités afin que celles-ci puissent mieux adapter les infrastructures municipales?

La Coalition Avenir Québec a répondu favorablement à la demande des municipalités d'obtenir davantage d'autonomie, notamment en présentant une charte des municipalités. C'est dans ce cadre qu'un gouvernement de la Coalition prévoit reprendre les négociations sur le pacte fiscal, c'est dans le cadre de ses discussions que seront abordés les investissements en infrastructure.

Question 1.2) *Au-delà des investissements en infrastructures, quels autres moyens votre gouvernement serait-il disposé à offrir aux municipalités afin de les aider à mieux*

s'adapter aux conséquences des changements climatiques?

La Coalition Avenir Québec voue une attention particulière à la protection de l'environnement et à la lutte aux changements climatiques. La Coalition a par ailleurs mis de l'avant plusieurs propositions pour protéger notre environnement, telles que des mesures pour dépolluer le fleuve, décontaminer des terrains industriels et favoriser le transport maritime. Un gouvernement de la Coalition travaillera en étroite collaboration avec les municipalités pour mettre sur pied des mesures préventives tant à la dégradation de l'environnement qu'aux traitements des conséquences dues aux changements climatiques.

2. Exploration, exploitation et transport des énergies fossiles

Question 2.1) Quels rôles votre gouvernement accorderait-il aux municipalités où l'exploration et l'exploitation de ressources naturelles énergétiques ont lieu, particulièrement eu égard à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur les compétences municipales et à la Loi sur les mines?

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec croit fermement que lorsque vient la question des ressources naturelles énergétiques, il est important d'impliquer l'ensemble des parties concernées. Un gouvernement de la Coalition travaillera ainsi étroitement avec les municipalités afin qu'elles tiennent un rôle clé et ce à chaque étape du processus.

Question 2.2) Votre gouvernement accepterait-il de mettre sur pied, ou d'exiger que soit créé, un fonds d'urgence afin d'assurer que les municipalités soient à l'abri des impacts négatifs financiers, sociaux et environnementaux que l'exploitation ou le transport des ressources naturelles/énergétiques peuvent engendrer?

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec évaluera, de concert avec l'ensemble des parties prenantes, les différentes mesures qui permettront de pallier les impacts négatifs qui pourraient être causés par l'exploitation ou le transport de ressources naturelles énergétiques. La Coalition croit fermement qu'il est possible d'exploiter nos ressources en protégeant l'environnement pendant les stades d'exploration, d'exploitation et en cas d'incident.

Question 2.3) Comment votre gouvernement s'assurera-t-il que les municipalités concernées par le transport des ressources naturelles/énergétiques sur leur territoire, tous les modes confondus, puissent bénéficier de toutes les informations et toutes les ressources nécessaires afin de bien informer et de bien protéger leurs citoyens?

À la Coalition Avenir Québec, nous croyons qu'il est inconcevable que les municipalités ne puissent pas détenir l'ensemble des informations et ressources nécessaires pour protéger leurs citoyens si un incident venait à arriver. Un gouvernement de la Coalition définira rapidement les moyens qui assureront aux municipalités un accès facile, en tout temps, aux informations nécessaires à la protection des citoyens.

3. Accès et aménagement des berges

Question 3.1) Quel serait le plan d'un gouvernement formé par votre parti pour aider les municipalités québécoises à mieux protéger leurs berges et à en améliorer l'accès?

Le Projet Saint-Laurent mis de l'avant par la Coalition Avenir Québec comporte notamment un

volet misant sur l'esthétisme de notre patrimoine bâti et la qualité de vie pour les citoyens. Un gouvernement de la Coalition adoptera ainsi la première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement en Amérique. Cette dernière, reposant notamment sur trois principes qui sont propres à notre nation : l'innovation, la qualité et l'identité, aura comme principal objectif de favoriser l'accès aux berges.

Question 3.2) Le MAMROT offre actuellement quelques plans d'aide financière pour l'amélioration des infrastructures municipales. Un gouvernement formé par votre parti accepterait-il d'inclure dans la liste de projets admissibles les travaux de protection et d'aménagement des berges et de laisser aux municipalités concernées le pouvoir d'établir leurs propres priorités (à partir de la liste des travaux admissibles)?

L'accès aux berges étant un aspect important du Projet Saint-Laurent, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec évaluera de près les différentes possibilités qui permettront aux municipalités de pouvoir protéger et d'aménager leurs berges, ainsi que la souplesse de fixer leurs propres priorités dans ce domaine. Nous choisir par la suite quelles seront les meilleures mesures à mettre en place pour faciliter l'accès aux berges.

4. Plan Saint-Laurent

Question 4.1) Un gouvernement formé par votre parti serait-il d'accord pour mettre sur pied une table de type Québec-Municipalités où tous les enjeux nécessitant des actions concertées au sujet, par exemple, du développement touristique, du corridor de commerce, de la biodiversité du fleuve, de la qualité de l'eau, de la cession des quais et des ports, du transport maritime de courte distance et autres seraient discutés?

De par l'importance qu'accorde la Coalition Avenir Québec au fleuve Saint-Laurent, à ses rives, ses activités tant économiques que récréotouristiques et les quais, un gouvernement de la Coalition s'engage à consulter de façon formelle et régulière les villes riveraines.

Veillez agréer l'expression de nos considérations distinguées.

L'Équipe de la Coalition Avenir Québec